

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// SARTHE

PAYS DE LA LOIRE



04 ACTUALITÉS
Déjeunons ensemble !
Artisana'Tour 2019

20 ACTUALITÉS
Entrepreneures
de talent 2019, c'est parti !

22 PRATIQUE
Les formations
de la CMA72

BERNARD STALTER

UNE PRÉSENCE
SUR LE TERRAIN
INDISPENSABLE P.11

FORD **ENTREPRISE**. Notre métier, simplifier le vôtre.

NOUVELLE FORD MONDEO SW **HYBRID**

À PARTIR DE

259€/mois*

SANS APPORT

LLD 36 mois/30 000 km.

Entretien, assistance 24h/24

et gestion des pertes totales incluses.

CO₂**

101 g/km

CONSOMMATION

MIXTE

4,4 l/100 km

Double motorisation
électrique & thermique

CO₂ à partir
de 101 g/km

Système de récupération
d'énergie

ABONNEZ-VOUS AU FUTUR.

La Nouvelle Ford Mondeo Hybrid SW est un exemple de polyvalence et de sophistication. Dotez vos équipes d'un habitacle ingénieux et faites leur bénéficier d'une motorisation hybride-électrique innovante et performante garantissant une faible émission de CO₂.



Audio Ford SYNC avec écran tactile 8", navigation, Bluetooth® et commandes vocales



Active Park Assist avec caméra de recul



BLIS - Système de surveillance des angles morts



Système de récupération d'énergie au freinage

*Location Longue Durée 36 mois/30 000 km, avec "maintenance/assistance" et gestion des pertes totales, d'une Nouvelle Ford Mondeo Hybrid SW 187 ch Type 02-19 neuve, soit **36 loyers de 259 €/mois. Modèle présenté** : Nouvelle Mondeo Hybrid SW Titanium 2.0 187 ch avec options, soit **36 loyers de 373 €/mois**. Loyers exprimés TTC, hors bonus/malus écologique et carte grise. Offres non cumulables, réservées aux professionnels, valables du 01/03/19 au 31/05/19 dans le réseau Ford participant en France métropolitaine selon conditions générales LLD et sous réserve d'acceptation par Bremanly Lease, SAS au capital de 39 650 €, RCS Versailles N°393 319 959, 34 rue de la Croix de Fer, 78100 Saint-Germain-en-Laye. Société de courtage d'assurances N°ORIAS 08040196 (www.orias.fr). ** Norme NEDC Corrélée. **Consommation NEDC Corrélée modèle présenté (l/100 km) : 4,4 - 5,0. CO₂ (g/km) : 101 - 113. Consommation WLTP gamme Mondeo (l/100 km) : 4,9 - 6,7. CO₂ (g/km) : 127 - 175.** Dès le 01/09/17, certains véhicules neufs sont réceptionnés sur la base de la procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai plus réaliste permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂. À partir du 01/09/18, la procédure WLTP remplace complètement le nouveau cycle européen de conduite (NEDC), procédure d'essai utilisée précédemment. Les conditions d'essai étant plus réalistes, la consommation de carburant et les émissions de CO₂ mesurées selon la procédure WLTP sont, dans de nombreux cas, plus élevées que celles mesurées selon la procédure NEDC.

ford.fr



Votre contact entreprise :

Quentin Lizard

q.lizard@gtautomobiles.com

07 79 71 79 28

GT Automobiles **Ford Le Mans**

11 Rue Bessemer • 72100 Le Mans

Téléphone : **02 43 85 23 23** • www.fordlemans.fr



LA CMA PAYS DE LA LOIRE EST ENGAGÉE DEPUIS 2014 DANS LA DÉMARCHE DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ. Cette approche traduit la volonté d'être au plus près des besoins des entreprises et des spécificités du territoire pour les accompagner sur les mutations économiques et technologiques de demain. La loi Pacte, adoptée au Parlement, va profondément modifier l'environnement des entreprises. Nous partageons l'objectif de simplifier certaines procédures, mais nous sommes attachés à défendre les spécificités des activités artisanales. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans l'appel à projets « Entreprendre dans les territoires ». Regroupés au sein d'un consortium CMA Pays de la Loire, CCIR, CAPDL et la Cress, nous avons été retenus avec le soutien financier de la région Pays de la Loire et de BPI France. Répondre aux nouveaux besoins des consommateurs, apporter de nouveaux services sur l'ensemble de la région, créer des nouvelles formes d'entreprise en milieu rural, redynamiser, maintenir l'activité : tels sont nos enjeux. Alors osez, nous pouvons vous accompagner ! Par l'opération Artisana'Tour qui se déroule dès ce mois d'avril dans les cinq départements, venez à la rencontre des élus et des collaborateurs de votre CMA, afin d'échanger sur vos attentes, vos souhaits, et plus largement de faire connaissance dans un cadre convivial. Plus que jamais, la CMA Pays de la Loire est à vos côtés.

Joël Fourny

Président de la CMA
Pays de la Loire

Guy Deschoolmeester
Président de la Délégation Sarthe

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



@CMARPDL



@CMARPDL



ACCUEIL72@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



ACTUALITÉS 04

Déjeunons ensemble !

Assistant de comptabilité
et d'administration

Faciliter le recrutement
des entreprises locales

Brevet technique
de métiers coiffure

Douze stagiaires soutenus
par le dispositif régional
d'accès entrepreneur

Aux douceurs Auversoises

Entrepreneures
de talent 2019, c'est parti !

Notre ambition : accompagner
la réussite du dirigeant

PRATIQUE 22

Les formations de la CMA 72
adaptées à vos besoins

10 EN PAYS DE LA LOIRE

Actualités régionales

Les apprentis
dans la compétition

La transmission
des compétences
et du savoir-faire

REGARDS 32

Métiers : couteliers
et charcutiers-traiteurs

Papier d'Arménie :
laissez parler
les petits papiers

Marie Eloy, fondatrice de
« Bouge ta Boîte »,
réseau business féminin
de recommandation

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés de la Sarthe.

Le Monde des artisans n°129 - mars/avril 2019 - Édition de la Sarthe - Président du comité de rédaction des pages locales: Guy Deschoolmeester - Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe - Éditeur délégué: Stéphane Schmitt - Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com - Ont collaboré à ce numéro: Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson - Secrétariat de rédaction: Pixel6TM - Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquiere@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquiere@orange.fr - Photographies: Pixel6TM, crédits photos pages départementales: cma 72 - Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter - Conception éditoriale et graphique: TEMA | presse, Tél. 03 87 69 18 01 - Fabrication: Pixel6TM - Éditeur: Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. PDG et directeur de la publication: François Grandidier - N° commission paritaire: 0321 T 86957 - ISSN: 2495-4187 - Dépôt légal: à parution - Impression: Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal.





DÉJEUNONS ensemble!

IMMANQUABLE. La chambre de métiers et de l'artisanat vous donne à nouveau rendez-vous !

L'Artisana'Tour est un événement réservé aux chefs d'entreprise artisanale sarthois, aux artisans commerçants et aux gérants de sociétés artisanales (incluant leur conjoint). Accompagnée de ses élus et collaborateurs, la CMA Sarthe va à la rencontre des chefs d'entreprise artisanale et des élus locaux afin d'établir un lien de proximité et présenter ses services mis à leur disposition. Pour une meilleure visibilité, et pour attirer l'attention de nos ressortissants, il nous faut être au cœur des villes.

De ce fait, une rencontre avec les artisans du territoire, entre 12 heures et 14 heures, autour d'un « food truck » sur la place du village est prévue.

Cette année, cinq nouvelles étapes sont programmées sur les communes suivantes

- 1 Saint-Calais, place de l'Hôtel de Ville, mardi 2 avril
- 2 La-Ferté-Bernard, place de la République, mardi 7 mai
- 3 Sablé-sur-Sarthe, place de la République, mardi 14 mai
- 4 Fresnay-sur-Sarthe, place de la République, jeudi 23 mai
- 5 Mamers, place de la République, lundi 3 juin

Pourquoi cet Artisana'Tour ?

- ✓ Pour nous faire connaître ou reconnaître
- ✓ Pour adapter notre offre de services
- ✓ Pour être à votre écoute avec les élus de votre territoire
- ✓ Pour un moment d'échanges et de convivialité
- ✓ Pour valoriser l'artisanat local

CHRISTELLE LANGLAIS
i 02 43 74 53 83 / 06 83 640 640
communication72@artisanatpaysdelaloire.fr



Gratuit et sans inscription +

ASSISTANT de comptabilité et d'administration

PROMOTION 2019

COMPÉTENCES. Le pôle insertion emploi de la CMA Sarthe a lancé sa nouvelle promotion ASCA le 17 janvier dernier.



Au cours de cette huitième promotion, neuf stagiaires en recherche d'emploi ou conjointe d'artisan se forment sur le dispositif « Entreprise d'entraînement Sarth'Elan » pour acquérir des compétences en comptabilité courante, en gestion commerciale et en bureautique. Leur parcours de formation sera sanctionné en mai 2019 par le passage du titre ASCA de niveau IV.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PROCHAINES SESSIONS:

i Florence Lecouble – 0253 04 8520 – flecouble@artisanatpaysdelaloire.fr
 Ludivine Chambon – 0253 04 8511 – lchambon@artisanatpaysdelaloire.fr

TÉMOIGNAGE

Laëtitia Beauflis,
conjointe d'artisan de la SAS
OBMP, menuiserie à Courceboëufs,
nous parle de la formation.

J'ai souhaité intégrer cette formation afin de développer mes connaissances sur Word et sur Excel. L'intérêt majeur est de savoir réaliser des tableaux pour étudier notre entreprise et la rendre plus efficace. Cela permet aussi d'avoir un bon suivi de la trésorerie et de pouvoir calculer les marges et les coûts des chantiers. C'est également comprendre ce que fait le comptable. Pourquoi il faut telle ou telle chose ? Et pouvoir le faire moi-même. L'objectif après l'obtention de mon examen est de compléter mon temps partiel auprès d'une autre entreprise artisanale. Je vais continuer à mettre en application ce que j'ai acquis et développer mes connaissances dans la société de mon mari pour arriver dans quelques années à un 80 %.

FACILITER LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

Dans le cadre de ses missions de soutien au développement des entreprises de Le Mans Métropole, un nouvel outil destiné à l'emploi local vient de voir le jour: le site Internet www.emploi-lemans.com. Ce service permet aux entreprises qui recrutent

de déposer leurs offres locales gratuitement et facilement. Cet outil d'attractivité du territoire par l'emploi présente toutes les offres d'emploi, de stages et d'alternance disponibles concernant Le Mans Métropole et repérées sur les sites Web nationaux. Il informe

également des événements et des actualités locales concernant l'emploi et l'économie du territoire. Enfin, il apporte un aperçu sur la qualité de vie, l'entrepreneuriat et la vie étudiante au Mans.

Contact: emploi@lemansdeveloppement.fr +

DISPOSITIF DE SOUTIEN

Accompagnement financier pour les commerces en milieu rural

Vous êtes situé dans une commune en situation de fragilité? La Région des Pays de la Loire a mis en place le dispositif de soutien à l'investissement à destination des artisans et des commerçants, appelé Pays de la Loire Commerce-Artisanat (PLCA).

POUR QUI?

Les activités artisanales concernées sont: les commerces de bouche, d'alimentation générale, les fleuristes, les garages automobiles, les salons de coiffure, les stations-service.

À noter: être situé sur une commune éligible.

Les activités exclues sont les suivantes: le BTP, le commerce de gros, les professions libérales, le tourisme.

POUR QUOI?

Cet accompagnement permet des travaux (modernisation de locaux, mise aux normes, accessibilité) et des investissements matériels.

COMBIEN?

Le PLCA équivaut à 30 % du montant des investissements (compris entre mini 10 k€ et maxi 75 k€).

PLUS D'INFORMATIONS

sur ce dispositif auprès du service d'appui aux entreprises
Mélodie Yahiaoui
au 02 43 74 53 61
myahiaoui@artisanatpaysdelaloire.fr



Brevet de maîtrise coiffure

SES ATOUTS

Le brevet de maîtrise coiffure (BM coiffure) est un diplôme vous permettant soit de reprendre ou créer votre propre salon de coiffure, soit de devenir formateur.

De niveau bac +2, le BM coiffure est accessible aux chefs d'entreprise, aux salariés ou aux salariés en contrat de professionnalisation. Il a de nombreux atouts: il permet de perfectionner sa technique et

de développer ses compétences en management d'équipe, en ressources humaines, en commercialisation et en gestion. La formation s'effectue par modules les lundis à partir de septembre 2019.

RENSEIGNEMENTS, FINANCEMENT: Béatrice Leblanc au 02 43 50 13 76
bleblanc@artisanatpaysdelaloire.fr

Formation en partenariat avec la Maison de la coiffure +



Douze stagiaires soutenus par le dispositif régional d'accès entrepreneur

Une nouvelle session de formation de préparation à l'installation a démarré dans nos murs le 7 janvier dernier, pour une durée de six semaines. Les douze stagiaires de la formation, financée par le disposi-

tif régional « Accès entrepreneur », en ont pleinement profité pour préparer leur projet de création ou de reprise d'entreprise: électricité plomberie, métallerie, chocolaterie, food truck, charpente, mécanique...

ROMAIN DE HERAS - 02 43 74 53 61 - rdeheras@artisanatpaysdelaloire.fr

FINANCER SIMPLEMENT SA TRANSITION DIGITALE, C'EST POSSIBLE.



Découvrez le prêt SOCAMA pour
réaliser la transformation numérique*
sans caution personnelle*



GRAND OUEST
BANQUE POPULAIRE



*Ce financement est rendu possible grâce au soutien de la garantie de l'Union Européenne octroyée par COSME et le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et ce dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe. Le FEIS a pour finalité d'aider à résoudre les difficultés de financement et de mise en œuvre d'investissements productifs dans l'Union Européenne, notamment en garantissant un meilleur accès aux financements. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Grand Ouest et la SOCAMA.
Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime.
Réf. BPGO - AFF - 2017.12.07. Crédits photos : istock

UNE **Revue** NE MEURT JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUTS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR



Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecoloflo

GAMME OPEL UTILITAIRES



À PARTIR DE
109 € HT/mois*

Garantie et entretien inclus
Crédit-bail sur 36 mois
avec un 1er loyer de 2000 € HT



L'AVENIR APPARTIENT À TOUS

*Exemple pour un Crédit-bail sur 36 mois et 30 000 km pour le nouveau Opel Combo Cargo 1.5 Diesel 75ch au prix spécial de 12 465 € remise de 4 581 € et prime reprise de 401 € déduites, au lieu de 16 994 € (TVA conseillée au 03/09/2018) incluant un contrat Finances Opel/Leasing Premium 36 mois et 30 000 km (ou les deux termes arrêtés au prix de 401 € - 1er loyer de 2 000 € payable à la livraison puis 33 loyers de 159 € - Option double 4.000 € - Remise Total au cas échéant 12 465 €. Restitution en fin de contrat avec paiement de frais de remise en état standard et les suppléments. Montants exprimés en HT. Offre réservée aux professionnels, hors location, administrations et particuliers nationaux, valable pour toute commande de 1er loyer sur le 30/09/2018 auprès des concessionnaires Opel de France métropolitaine participants. Sous réserve d'acceptation de dossier par Opel Financial Services, non commercial de 10 919 € HT. RCS Nanterre 528 588 864 - immatriculation OVA5 9101094 (www.ov5.fr) Modèles présentés : Nouveau Opel Combo Cargo 1.6 Diesel 100CV Pack Clim avec options au prix spécial de 14 514 € remise de 5 619 € et prime reprise de 401 € déduites, au lieu de 19 534 € (TVA conseillée au 03/09/2018) incluant un contrat Finances Opel/Leasing Premium 36 mois et 30 000 km (ou les deux termes arrêtés au prix de 401 € - 1er loyer de 2 000 € payable à la livraison puis 33 loyers de 145 € - Option d'achat 8 304 € - Montant total de en cas d'acquisition 14 514 €. Opel Vivaro Europeen 1.6 Diesel 95ch Pack Business au prix spécial de 17 454 € remise de 5 744 € déduite, au lieu de 26 554 € (TVA conseillée au 03/09/2018) dans la limite des stocks disponibles incluant un contrat Finances Opel/Leasing Premium 36 mois et 30 000 km (ou les deux termes arrêtés au prix de 401 € - 1er loyer de 2 000 € payable à la livraison puis 33 loyers de 159 € - Option d'achat 8 304 € - Remise Total au cas échéant 13 454 €. Opel Vivaro Europeen 1.6 110CV avec options au prix spécial de 19 364 € remise de 11 524 € déduite, au lieu de 31 874 € (TVA conseillée au 03/09/2018) incluant un contrat Finances Opel/Leasing Premium 36 mois et 30 000 km (ou les deux termes arrêtés au prix de 401 € - 1er loyer de 2 000 € payable à la livraison puis 33 loyers de 179 € - Option d'achat 10 059 € - Montant total de en cas d'acquisition 19 364 € HT

Mathilde LEONI
06.47.83.81.06
entreprises@opel-lemans.fr
4 Boulevard René Cassin - 72100 LE MANS



Voire interlocutrice privilégiée
Opel Le Mans - Le Grand Auto 21!

Aux douceurs Auversoises

Tout a commencé dans le 13^e arrondissement de Paris chez son cousin pâtissier. À 14 ans, Antoine Romagne est immédiatement séduit par le métier de pâtissier. Malgré le rythme soutenu imposé par le travail, Antoine Romagne se lance dans l'aventure de l'apprentissage.



Les années filent et les diplômes s'enchaînent pour Antoine. BEP pâtissier, connexe boulanger, mention complémentaire décor à l'assiette... Dès sa majorité, Antoine est recruté en CDI. Cette expérience lui permet de prendre de l'assurance et de gagner en autonomie. « J'étais seul aux manettes durant cinq années. J'assurais la gestion des stocks, j'étais en contact direct avec les fournisseurs et j'ai formé deux apprentis pâtissiers. »

Lassé de travailler dans l'ombre, Antoine affirme sa volonté de devenir chef d'entreprise. Il entreprend des démarches et valide son projet. Très attaché à sa ville natale d'Alençon, il jette néanmoins son dévolu sur un fonds de boulangerie-pâtisserie à Auvers-le-Hamon. Ce village, qui compte 1500 habitants, connaît une réelle attractivité grâce aux commerces de proximité qui l'animent.

Petit bémol...

La boulangerie-pâtisserie est équipée d'un four, vieux de 47 ans, qui fonctionne au fioul. La priorité est de remplacer cet équipement obsolète. « Cela a un impact sur

les consommations en énergie, sur les risques liés à son utilisation et le coût d'entretien, déclare Antoine. Il était impératif de le remplacer au profit d'un four électrique. En matière de production, cela permet de faire du pain à toute heure de la journée et ainsi d'attirer une nouvelle clientèle. »

Afin de pouvoir offrir un meilleur service et de faciliter la gestion quotidienne du commerce, l'acquisition d'une caisse enregistreuse a également été réalisée.

Ces importantes dépenses ont pu être effectuées grâce au dispositif de soutien à l'investissement « PLCA » à destination des artisans et des commerçants en milieu rural (voir détail page 6).

En septembre 2018, l'affaire est lancée. Accompagné de sa conjointe, Antoine Romagne ouvre les portes de sa boulangerie-pâtisserie « Aux douceurs Auversoises ».

AUX DOUCEURS AUVERSOISES

2 rue Pioger
72300 Auvers-le-Hamon
02 43 95 3124

[Aux Douceurs Auversoises](#)

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

Le magazine de
référence de l'artisanat

Des informations
pratiques et locales

Alimentation,
bâtiment, services,
production...

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



L'artisanat au centre du grand débat

Le 24 janvier dernier, la CMA France et la CMA Pays de la Loire lançaient la première réunion du grand débat de l'artisanat.



Pour compléter les thématiques du grand débat de l'artisanat soumises aux Français, les présidents Bernard Stalter et Joël Fourny souhaitaient élargir la consultation sur le sujet de l'entreprise : levier essentiel pour l'économie. Durant deux heures, les participants se sont exprimés dans un climat convivial, franc et constructif. Les propositions et les ressentis piochés dans la vie quotidienne d'un chef d'entreprise artisanale ont enrichi les échanges. Morceaux choisis.

Responsabilités du dirigeant

Depuis 30 ans, les charges se multiplient : charges fiscales et sociales, qualité de vie au travail, gestion des comptes de formation et maintenant le prélèvement à la source. Pour le compte de l'État, c'est devenu lourd à supporter ! Quand donnera-t-on les moyens au dirigeant de PME de se consacrer majoritairement à la production et au développement de son activité ?



L'allongement des durées de remboursement (limité à sept ans) apporterait davantage de sérénité au repreneur.

Reprise d'entreprise

Les enjeux sont de taille et les difficultés bien réelles ! Les charges sociales et l'impôt sur les bénéfices freinent les plus motivés à la reprise. Un plan incitatif ne permettrait-il pas que les fonds de commerce soient amortissables ? Le prix des fonds, par exemple, s'en trouverait diminué !

Investissement

Pour se conformer aux nouvelles normes ou pour renouveler son matériel, l'investissement devient disproportionné. Un cautionnement sur sa totalité serait-il possible ? Un partenariat renforcé avec la SIAGI permettrait de faire levier. Et parmi les critères d'attribution à observer ? L'obligation d'avoir suivi un stage préalable à l'installation !

Une présence sur le terrain indispensable

Échanges et visites d'entreprises au menu du déplacement de Bernard Stalter en Pays de la Loire.

À l'occasion de sa venue en Pays de la Loire, Bernard Stalter, président de la CMA France, a tout d'abord échangé avec les élus du bureau de la CMA Pays de la Loire. Réformes en cours et actualités ont été au menu d'échanges riches et constructifs. À l'issue de cette rencontre, Bernard Stalter a visité deux entreprises artisanales: celle de Fabien Desnoue, installée à Ancenis, et l'entreprise Saiplast, située à Vair-sur-Loire, qui emploie neuf salariés dans le domaine de l'injection plastique et des moules.



rencontre d'apprentis. « Il est important que le président national se rende dans les territoires, au contact des jeunes, avec les élus de proximité pour entendre et écouter leurs attentes », indique Joël Fourny. Philippe Bely,

président de la CMA Pays de la Loire - Délégation Loire-Atlantique, rappelle « combien il est essentiel d'organiser un débat avec les jeunes, qui sont les futurs chefs d'entreprise, et de les sensibiliser, dès maintenant ».

À la rencontre des apprentis

Ce déplacement fut également l'occasion pour Bernard Stalter d'aller à la

« Gilets jaunes » : quel impact pour les entreprises artisanales ?



Depuis plusieurs semaines, la France fait face à un mouvement social qui perturbe l'activité économique et qui touche particulièrement les entreprises artisanales. La CMA Pays de la Loire a interpellé les pouvoirs publics sur les conséquences de ce mouvement.

Soucieuse d'être au plus près des besoins des entreprises et afin de mesurer les impacts directs et indirects, elle a adressé un questionnaire aux artisans.

Impact sur le fonctionnement et sur l'activité de l'entreprise, sur le chiffre d'affaires, mise en péril de l'entreprise, identification des besoins les plus urgents... autant de questions pour comprendre l'impact des « gilets jaunes » sur les entreprises artisanales. Les informations recueillies permettront d'accompagner les entreprises qui le souhaitent et de les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à chaque situation.

La volonté des CMA est d'être au quotidien au service des entreprises afin de les accompagner au mieux, notamment en cas de difficultés.

AIDES EXCEPTIONNELLES POUR LES ARTISANS EN DIFFICULTÉ

→ Aides régionales

La Région met en place un fonds d'aides directes d'un million d'euros pour soutenir les petites entreprises ayant subi une baisse de 30% et plus de leur chiffre d'affaires, liée au mouvement des « gilets jaunes ». Banques et experts comptables sont également mobilisés pour l'octroi des concours bancaires via les fonds de garantie régionaux. Tout dossier de demande d'aide doit être déposé avant le 30 juillet auprès de votre CMA.

→ Aides nationales

À retrouver sur www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/gilets-jaunes-accompagnement-des-entreprises

Focus prévention santé des dirigeants

Question du jour: entrepreneurs, artisans, êtes-vous plus soucieux du bon fonctionnement de vos machines que de votre propre forme ? (Expression empruntée à Stéphane Diagana, conférencier et ancien champion d'athlétisme.)

À notre question du jour, si vous répondez: « Oui, c'est sûr », « oui, tout le temps », « oui, ça m'arrive, par moments, parfois ou ponctuellement », pourquoi ne pas opérer quelques ajustements dans votre quotidien d'artisan? Quelques exemples clés: rompre votre isolement, mieux concilier votre vie professionnelle et votre vie personnelle, gérer votre stress, votre sommeil, vos émotions, vous accorder du temps pour lâcher prise... Les solutions existent et ne feront que renforcer votre performance entrepreneuriale et celle de votre entreprise. Alors,



aucune raison de ne pas agir. Ne vous oubliez pas; devenez acteur de votre santé et de celle de votre entreprise!

POUR PLUS D'INFOS, CONTACTEZ Meriem Boutera, conseillère et référente régionale en prévention santé des dirigeants. Mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr - 0251 44 35 40



À VOTRE AGENDA!

Réservez votre soirée du 6 juin 2019, un événement aura lieu au Mans sur le thème « bien-être et travail ». Cette soirée, en partenariat avec Harmonie Mutuelle, sera présentée par Michel Cymès, entouré d'experts du sujet. Gratuit, sur inscription dans quelques semaines : www.club-prevention-sante.fr

ENTREPRENEURES DE TALENT



Lancement du concours régional

Entrepreneures de talent, c'est le prix de l'entrepreneuriat au féminin!

Les cheffes d'entreprise

peuvent concourir partout en Pays de la Loire.

Les dates à retenir en 2019 sont les suivantes:

8 mars, 15 juin, 3 octobre et 21 novembre.

→ **Le 8 mars:** date à laquelle Claude d'Harcourt, préfet de la Région et de Loire-Atlantique, et Joël Fourny, président de la CMA Pays de la Loire, ont donné le coup d'envoi au concours régional.

→ **Le 15 juin:** correspond à la clôture des inscriptions.

→ **Le 3 octobre:** le moment de la remise des prix départementaux.

→ **Le 21 novembre:** la date de remise du prix régional, une première cette année, lors du Salon des entrepreneurs Nantes - Pays de la Loire à Nantes.

VOTRE CARTE PROFESSIONNELLE ÉVOLUE

EN 2019, VOTRE CARTE PROFESSIONNELLE VA CHANGER. UN PROCESSUS DE NUMÉRISATION EST EN MARCHÉ ET NÉCESSITE UNE PÉRIODE DE TRANSITION. EXPLICATIONS...

Depuis 2009, vous recevez tous les ans une carte professionnelle qui vous permet de promouvoir votre appartenance au secteur de l'artisanat et d'afficher, auprès de vos clients et de divers organismes, la régularité de votre inscription au Répertoire des métiers.

Courant 2019, cette carte professionnelle va évoluer pour devenir numérique

Cette transition nécessite la mise en place d'une nouvelle organisation et d'un nouveau mode de diffusion via votre adresse mail ou votre téléphone mobile. C'est pourquoi, nous vous informons que la carte 2018 restera valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour recevoir votre carte professionnelle numérique dans les meilleures conditions, faites-en la demande sur www.macarte.artisanat.fr



Vous avez votre carte professionnelle CMA 2018? Profitez de milliers d'avantages grâce au réseau Obiz (offres loisir, réductions dans certaines enseignes pour vous et votre famille...).

Coup d'envoi des formations qualifiantes pour les jeunes maliens!

CMA PAYS DE LA LOIRE - CCI DU MALI. Le 23 février dernier, sous l'égide des Premiers Ministres Édouard Philippe et Soumeylou Boubèye Maïga, les présidents Joël Fourny et Youssouf Bathily ont signé une convention officielle à Bamako.



Leur engagement et leur objectif

→ Déployer les formations professionnelles pour répondre aux attentes des entreprises locales en lien avec les acteurs privés maliens.

Les finalités du partenariat à Bamako

- Engager un programme en s'appuyant sur le projet du centre de formations professionnelles de la CCI malienne.
- Coordonner le recrutement, la formation des formateurs, l'organisation de l'alternance entre l'entreprise et le centre de formation.

Les filières concernées dès à présent

- Viande/boucherie.
- Énergie/production solaire.
- Maintenance industrielle.

Elles feront appel à une expertise artisanale régionale.



PLACE AUX JEMA !

RENDEZ-VOUS DU 5 AU 7 AVRIL 2019 POUR LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART.

LA MISSION « PAYS DE LA LOIRE-MÉTIERS D'ART » VOUS Y DONNE RENDEZ-VOUS !

i Informations complémentaires sur www.journeesdesmetiersdart.fr

Stop à l'atteinte des droits à la formation des artisans

Dans une tribune nationale, Bernard Stalter, président de la CMA France, a déploré l'atteinte faite aux droits à la formation des artisans.

La CMA Pays de la Loire, et son président Joël Fourny, relaient une inquiétude exprimée fortement sur le terrain par les artisans eux-mêmes. En clair : à compter du 15 mars 2019, les demandes de financement de formation professionnelle continue des artisans ne pourront plus être prises en compte. Pour Bernard Stalter, « cette situation est incohérente : la réduction de la collecte supprime le droit à la formation des artisans alors même qu'on est l'année de la mise en œuvre de la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" qui met l'accent sur la formation ». Les chambres de métiers et de l'artisanat dénoncent l'inefficacité du transfert aux Urssaf par la DGFIP du recouvrement des contributions : « Avec ce changement de modalités dans la collecte, nous sommes passés de 40 à 21 millions d'euros de recettes. » Pour Joël Fourny, il n'est pas acceptable de priver de formation les artisans ligériens, alors que la pression n'a jamais été si forte pour faire face à la transition numérique et écologique, à la complexité administrative croissante et à l'évolution des métiers.



Entreprendre dans les territoires en Pays de la Loire

Répondre aux nouveaux besoins des consommateurs, apporter de nouveaux services aux Ligériens et créer de nouvelles entreprises en milieu rural... Voilà les enjeux de l'appel à projets passé par la CMA Pays de la Loire et ses partenaires: la CCI, la chambre d'agriculture et la Cress.



L'appel à projets lancé par la CMA Pays de la Loire et ses partenaires est une action soutenue financièrement par la Région des Pays de la Loire et par BPI France. Objectifs attendus pour fin 2020 : maintien et développement de l'économie de proximité dans les zones de revitalisation rurale.

« Pas à pas, je cible, j'adapte et je pérennise mon projet »

Cet accompagnement sur mesure des porteurs de projet et des entreprises augmente leurs chances de réussite dans la durée.

Pour qui ?

Toute structure, qu'elle soit privée créée ou à créer, individuelle ou collective (deux personnes morales ou physiques minimum).

Territoire d'implantation de l'activité: toute la région des Pays de la Loire (à l'exception de Nantes Métropole). Une priorité sera donnée aux projets émanant des zones de revitalisation rurale.

Exemples de thématiques (liste non exhaustive): nouvelles pratiques de consommation, économie circulaire, vieillissement de la population, transition numérique, transition énergétique.

Pour quoi ?

- Étude de marché, de faisabilité.
- Accompagnement commercial pour se développer vers de nouveaux marchés.
- Communication pour toucher une nouvelle clientèle.
- Financement: construire un plan de financement/d'investissement, trouver des partenaires financiers...
- Appui technique: hygiène alimentaire, techniques agricoles, aménagement de locaux.
- Accompagnement d'une durée de 15, 25 ou 35 jours sur une période de 6 à 12 mois.

En fonction de quels critères de sélection ?

- Impacts locaux: répondre à un besoin et/ou à une dynamique économique, faire appel à des fournisseurs locaux, créer de l'emploi durable et de qualité.
- Caractère marchand: intégrer tout ou partie d'une activité à caractère marchand.
- Activité novatrice basée sur au moins un critère: répondre à un besoin non satisfait du territoire, développer un nouveau service ou produit, innover d'un point de vue technologique, proposer un nouveau modèle marketing/commercial ou d'affaires.
- Pluridisciplinarité: de manière significative, deux chambres consulaires doivent apporter leurs compétences à la conduite du projet.



Premier Prix national en botterie

PRIX AVENIR MÉTIERS D'ART – INMA. Le concours national en botterie est destiné à aider les jeunes talents à concrétiser leurs projets et à récompenser les talents de demain. **Edgard Lucilla, le grand gagnant, est un jeune créateur à l'aise dans ses baskets...**

Ce prix est destiné à mettre en valeur les jeunes talents, futurs acteurs de la vie économique dans ces métiers de passion et de création. En remportant le premier prix, Edgard Lucilla a concrétisé son rêve: créer une basket de luxe! Présenter les techniques utilisées dans la création de son œuvre et démontrer sa créativité, c'est avec tout son talent qu'il a su convaincre le jury. De l'audace, de l'ambition, de la ténacité et la récompense au bout de 1400 heures de recherche et de travail... Cette distinction, après avoir été Meilleur Apprenti de France en 2017, vient l'encourager pour aller, pas à pas, toujours plus loin. Après s'être formé aux métiers de l'imprimerie, puis de l'orthopédie et de la cordonnerie, Edgard termine actuellement son BTS à l'atelier Berluti aux Rosiers-sur-Loire. Berluti, une référence de renommée mondiale qui chausse l'homme de la plus belle des façons. L'atelier des bords de Loire forme des champions, des Meilleurs Apprentis de France et des Meilleurs Ouvriers de France...

Quelle belle consécration pour cet atelier de treize salariés, dont quatre apprentis !



RENCONTRES ET ÉCHANGES AU PROGRAMME. Aller à la rencontre des artisans, au plus près de leurs activités et de leur lieu de vie, et ce dans chaque département de la région, tel est l'objectif de l'événement Artisana'Tour organisé par la chambre de métiers et de l'artisanat au cours des prochains mois. Installées sur une place de centre bourg, entre midi et 14 heures, les équipes de la CMA feront étape dans 25 communes de la région.

Elles présenteront les activités de la CMA, les propositions d'accompagnement et de services proposées aux artisans, sans que ceux-ci aient besoin de se déplacer!

Placées sous le signe de la convivialité, ces rencontres seront donc l'occasion de mieux se connaître, de dialoguer et de répondre aux attentes des artisans.

Accompagnés par les partenaires de la manifestation et les élus du territoire, les représentants de la CMA profiteront de cette occasion pour mettre à l'honneur et pour récompenser le savoir-faire, l'audace et l'innovation des artisans locaux.

Vous l'avez compris, si vous ne venez pas à la CMA, c'est la CMA qui vient à vous!

Nous avons donc rendez-vous!

Les dates et lieux seront communiqués dans chacun des départements dans les prochaines semaines.

Réforme de l'apprentissage, les nouveautés

Passage en revue des changements effectifs depuis le 1^{er} janvier 2019 concernant la réforme de l'apprentissage...



ÂGE DE L'APPRENTI

L'apprentissage est possible pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus (25 ans pour les contrats signés avant le 1^{er} janvier 2019), sauf dérogations.

DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat ou de la période d'apprentissage est, en principe, de deux ans, mais peut varier de six mois à trois ans, selon le métier, le niveau du diplôme (CAP, MC, BP, BM, bac pro, BTS...) et le niveau de compétences de l'apprenti(e). En cas de réduction à la durée normale de la formation, une convention doit être signée entre l'employeur, l'apprenti et le CFA, et annexée au contrat d'apprentissage.

RÉMUNÉRATION

Le salaire de l'apprenti varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé sur la base du Smic, sauf dispositions plus favorables.

SALAIRE MINIMUM BRUT EN % DU SMIC CONTRATS SIGNÉS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti		
	- de 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans et +
1 ^{re} année	25 %	41 %	53 % *
2 ^e année	37 %	49 %	61 % *
3 ^e année	53 %	65 %	78 % *

SALAIRE MINIMUM BRUT EN % DU SMIC CONTRATS SIGNÉS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti			
	- de 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans et +	26 ans et +
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 % *	100 %*
2 ^e année	39 %	51 %	61 % *	100 %*
3 ^e année	55 %	67 %	78 % *	100 %*

* Smic ou salaire minimum conventionnel si plus favorable.

Pour les apprentis de moins de 21 ans, l'évolution des grilles salariales se traduit par une augmentation d'environ 30 € par mois.

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Pour les contrats signés à compter du 1^{er} janvier 2019,

le maître d'apprentissage est le chef d'entreprise ou un salarié volontaire. Il doit justifier:

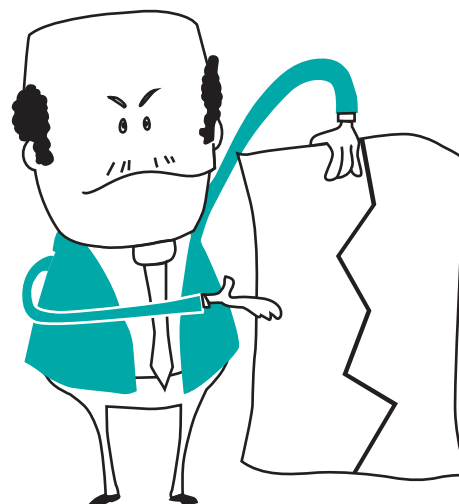
- soit d'un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et d'un an de pratique professionnelle (hors période de formation);
 - soit de deux ans de pratique professionnelle en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation).
- Dans un cas comme dans l'autre, l'expérience doit être en relation avec la qualification visée par l'apprenti. Certaines conventions collectives fixent des conditions de compétence particulières (le bâtiment, les restaurateurs...).



RUPTURE DU CONTRAT

Pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2019, en plus des ruptures en cours de période d'essai, d'un commun accord ou suite à la réussite à l'examen, deux nouveaux cas de rupture sont à présent possibles :

- licenciement, en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti, d'inaptitude constatée par le médecin du travail ou de décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle, d'exclusion définitive de l'apprenti du CFA sous réserve de suivre la procédure adaptée;
- démission de l'apprenti et après respect d'un préavis.



QUELLES DISPOSITIONS FINANCIÈRES ?

Exonération des cotisations

sociales salariales

Les salaires versés aux apprentis à partir du 1^{er} janvier 2019 sont exonérés des cotisations salariales, dans la limite de 79 % du Smic.

Réduction générale des cotisations

L'exonération spécifique des cotisations patronales sur les contrats d'apprentissage est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2019 au bénéfice de la réduction générale des cotisations.

Pour l'établissement des bulletins de salaire et de la déclaration des salaires, consultez le site Internet de l'Urssaf ou contactez votre expert-comptable.

Aide unique aux employeurs d'apprentis

Les conditions pour en bénéficier :

- contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2019;

Montant de l'aide unique par année de contrat

1 ^{re} année	4125 € maxi
2 ^e année	2000 € maxi
3 ^e année	1200 € maxi
4 ^e année	1200 € maxi

- entreprises de moins de 250 salariés;
- diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalent au maximum au bac (niveaux IV et V).

La déclaration sociale nominative (DSN) doit être faite tous les mois par l'employeur. Si elle n'est pas transmise, le versement de l'aide est suspendu puis arrêté.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

Prime régionale de l'apprentissage

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2018, une prime de 1000 € par année de contrat

est versée à l'employeur, jusqu'à la fin du contrat, par la Région.

Prime à l'apprenti supplémentaire

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2018, une aide de 1000 € minimum peut être versée aux entreprises employant moins de 250 salariés, qui ont recruté pour la première fois un apprenti ou ayant embauché un apprenti supplémentaire. Cette aide, gérée par la Région, est complémentaire à la prime régionale à l'apprentissage pour les entreprises de moins de onze salariés.

Aide TPE jeune apprenti

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2018, les entreprises de moins de onze salariés ayant recruté un apprenti mineur (à la date de signature du contrat) bénéficient d'une aide forfaitaire de 4400 € pour la première année d'apprentissage. Elle est versée trimestriellement.

Pour plus d'informations

Le guide employeur est disponible sur artisanatpaysdelaloire.fr
N'hésitez pas à contacter les conseillers en formalités juridiques de votre CMA!

Le succès de votre entreprise passe par la gestion des RH

Pour rester aujourd'hui compétitive, l'entreprise artisanale doit s'adapter, innover et gagner en productivité.



Le chef d'entreprise, expert dans son métier, est tenu de piloter son entreprise en tenant compte de ses ressources financières,

matérielles et humaines, au-delà des obligations légales liées à la gestion du personnel. Vous avez besoin de conseils en ressources humaines pour répondre aux problématiques de recrutement, de fidélisation, de motivation, d'organisation, d'obligations d'employeurs ? Vous souhaitez, vous, chef d'entreprise et/ou l'un de vos salariés, être accompagné dans un projet de transition professionnelle ?

La CMA vous accompagne !

Notre accompagnement ressources humaines et ses étapes :

🕒 La rencontre

- ▮ Diagnostiquer vos pratiques autour de différentes thématiques.
- ▮ Faire émerger des préconisations et un plan d'action.

🕒 Le recrutement

- ▮ Analyser le besoin de votre entreprise et définir le bon profil.
- ▮ Diffuser l'offre d'emploi auprès de différents canaux de communication.

- ▮ Présélectionner les candidats.
- ▮ Évaluer et sélectionner les candidats.
- ▮ Accompagner à la conduite de l'entretien et à la prise de décision.
- ▮ Organiser et suivre l'intégration du nouveau salarié.

🕒 La mise en place des entretiens professionnels

- ▮ Cadre obligatoire et juridique des entretiens professionnels.
- ▮ Vous accompagner dans la mise en place des entretiens (objectifs de l'entretien, construction d'outils adaptés à votre entreprise...).
- ▮ Utiliser l'entretien comme outil de management au service de votre entreprise.

🕒 Dynamiser la formation

- ▮ Professionnaliser et faire évoluer les compétences de vos salariés.

🕒 Renforcer l'organisation existante

- ▮ Faire un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement de l'entreprise.
- ▮ Réaliser le diagnostic partagé des forces et des axes de progression.
- ▮ Formaliser et restituer le résultat de l'audit.
- ▮ Accompagner le changement.



Durée d'intervention de 3 à 5 jours

Coût: 200 €

pour les entreprises de moins de 10 salariés

Coût: 300 €

pour les entreprises de plus de 10 salariés

SANDRINE TRIFFAULT
02 43 50 20 81
striffault@artisanatpaysdelaloire.fr

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur [Artisanat.fr](https://www.artisanat.fr) >

Le portail des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

PORTEUR DE PROJET ARTISAN JEUNE / APPRENTI COLLECTIVITÉ

L'Artisanat
PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE
EN SAVOIR PLUS

ACTUALITÉS

- 02 février: LIVRE BLANC DE L'APPRENTISSAGE DU RÉSEAU DES CMA
- 25 janvier: PACTE : CONSULTATION OUVERTE À TOUS LES CITOYENS
- 25 janvier: LANCEMENT DE L'ÉDITION 2018 DU PRIX DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
- 25 janvier: MARTINIQUE : VISITE DE LA MINISTRE DES OUTRE-MER ET DE LA MINISTRE DU

TOUTES LES ACTUALITÉS

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE-MARITIME
135 BOULEVARD DE L'EUROPE
76043 ROUEN
TÉLÉPHONE : 02 32 18 23 23
FAX : 02 32 18 23 00
PRÉSIDENT : CHRISTOPHE DORE

CHAQUE ANNÉE DANS LES CMA

- +1M PERSONNES REÇUES
- 140 000



Entrepreneures de talent 2019, c'est parti !

Guy Deschoolmeester, président de la CMA, et Thierry Baron, secrétaire général de la préfecture, représentant Nicolas Quillet, préfet de la Sarthe, ont officiellement annoncé le lancement du concours 2019 Entrepreneures de talent.

À l'occasion du lancement de l'édition 2019 du concours Entrepreneures de talent, Isabelle Ratiskol, gérante de la miroiterie Grav'Or au Mans, et lauréate du concours 2018 dans la catégorie audace, nous a reçus dans ses locaux, rue Arnold Dolmetsch. La création de ce concours partait de plusieurs constats. D'une part, seul un entrepreneur sur trois est une femme et seul un créateur d'entreprise innovante sur dix est une femme. D'autre part, les femmes sont confrontées à de nombreux freins: autocensure, faible accès aux crédits, articulation des temps de vie... Enfin, aucun concours en direction des femmes qui osent entreprendre

n'existait en Sarthe. Pour toutes ces raisons, la mission départementale des droits des femmes et de l'égalité de la Sarthe a proposé à ses partenaires la création de ce concours en 2010, devenu régional en 2018: Entrepreneures de talent.

Ce concours a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat des femmes, en leur donnant les meilleures chances de succès et en leur proposant un accompagnement et un soutien appropriés.

Les critères de participation

- ▮ Entreprise de plus d'un an et de moins de dix ans.
- ▮ Entreprise de 50 salariés maximum.

Quel que soit le secteur d'activité:

commerce, agriculture, artisanat, profession libérale, artiste.

- ▮ Toute femme, quels que soient sa nationalité, son statut et sa situation professionnelle, qui a créé ou repris une entreprise en Sarthe et dont le siège social se situe dans la région.

- ▮ Avoir la majorité pour participer.

Le dossier peut être porté par plusieurs personnes. Dans ce cas, la ou les candidates doivent détenir plus de 50 % des parts ou des actions.

Date limite du dépôt des candidatures (sur tous supports) au plus tard le 15 juin 2019.

**MÉLODIE YAHIAOUI ET
DIMITRI ANGELAKOPOULOS**
02 43 74 53 53

entrepreneuresdetalent72@gmail.com

Notre ambition : accompagner la réussite du dirigeant

Cette ambition est l'un des axes que propose Sogec Groupe, cabinet d'expertise-comptable au Mans.



▲ Didier Rouillard, P-DG Sogec Groupe, et Guy Deschoolmeester, président de la CMA Sarthe.

En janvier dernier, la chambre de métiers et de l'artisanat et Sogec Groupe ont consolidé leur partenariat avec la signature d'une convention. Sogec Groupe interviendra dans le dispositif d'accompagnement longue durée à la création/reprise d'entreprise artisanale. Il interviendra également au cours des rencontres thématiques « matinales » ou « café artisanat » organisées par la CMA, selon l'actualité économique qui concerne les entreprises. Sogec Groupe renouvelle également sa



participation à l'événement numérique Artisa'Night 2019, organisé par la CMA Sarthe en novembre prochain dans ses locaux. Guy Deschoolmeester et Didier Rouillard se félicitent de la reconduction de ce partenariat qui dure depuis presque dix ans.



PRIX GOÛT ET SANTÉ

Les champions du bon goût

Organisé par la Maaf avec le soutien de la CMA France, le prix Goût et Santé des artisans valorise les professionnels des métiers de bouche engagés dans une démarche de « bien manger ». Vous ou l'un de vos salariés avez concocté une recette originale alliant goût et qualités nutritionnelles ? Tentez votre chance pour l'édition 2019. Les huit finalistes bénéficieront d'une belle visibilité dans la presse nationale et régionale, d'une invitation à une soirée dans un lieu prestigieux à Paris en présence de professionnels et de personnalités emblématiques, ainsi que d'une dotation de 10 000 € pour le premier prix, de 7 500 € pour le deuxième prix et de 5 000 € pour le troisième prix. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril.

BULLETINS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DU CONCOURS
www.prix-gout-sante.fr

4 125 €

C'est le montant de l'aide financière unique, prévue par la loi Avenir professionnel, pour la première année d'exécution d'un contrat d'apprentissage. Elle remplace les mécanismes d'aide qui existaient précédemment dans les entreprises de moins de 250 salariés. Cette somme passe à 2 000 € la deuxième année et à 1 200 € la troisième année.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT.

*Décret publié au Journal officiel le 30 janvier 2019.

L'APCMA DEVIENT CMA FRANCE



OFFICIALISATION. L'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) change de nom et devient CMA France*. Plus courte, plus moderne et plus dynamique, cette nouvelle appellation réaffirme le positionnement du réseau, référent de l'artisanat dans tous les territoires.

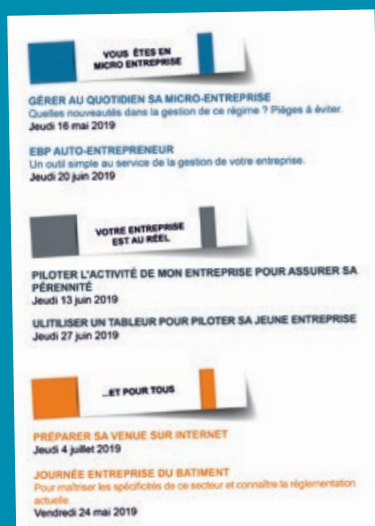
Les formations de la CMA 72 adaptées à vos besoins

LA FORMATION CONTINUE. Vous trouverez ci-dessous le panel de formations que vous propose la chambre de métiers et d'artisanat de la Sarthe, en partenariat avec Groupama.

Offres de formation. Deuxième trimestre 2019

Communication	
Réaliser soi-même des photos de grande qualité	Lundi 24/06 et mardi 25/06
Internet et outils numériques	
S'initier à Facebook et créer sa page de présentation pro pour les débutants	Mardi 02/04 et jeudi 20/06
Dynamiser sa page Facebook pro pour les utilisateurs confirmés	Jeudi 04/04
Le référencement : gagner en visibilité sur les moteurs de recherche	Jeudi 16/05 et 23/05
Gérer un Cloud et sauvegarder ses données	Jeudi 23/05
Instagram & Pinterest : mettre en valeur ses créations	Lundi 17/06
Juridique social et fiscal	
RGPD : passez à l'action !	Mardi 02/04
Évaluer les risques dans son entreprise et rédiger le document unique	Mardi 21/05
Activité commerciale et relation client	
Bien réagir face aux objections du client. Défendre son prix	Vendredi 26/04
Vos clients vont vieillir! Concevoir une offre senior	Mardis matin 14/05 et 21/05
Efficacité personnelle	
Énergie, concentration et mémoire	Vendredis matin 17/05 et 24/05
Comptabilité gestion finances	
Dématérialisation des documents de l'entreprise. Comment s'y préparer ?	Jeudi 06/06
Lire, comprendre et interpréter son bilan et compte de résultat	Vendredi 28/06

SERVICE FORMATION CONTINUE
02 43 74 53 77 - etang@artisanatpaysdelaloire.fr



La formation jeunes entreprises

Découvrez la nouvelle offre de formation destinée aux jeunes entreprises artisanales !

Parce que les bons réflexes s'adoptent dès le lancement d'une entreprise...

La CMA Sarthe lance une nouvelle offre orientée vers les entreprises de moins de trois ans. Grâce à l'expertise et à leur connaissance de l'artisanat, les conseillers formateurs ont développé une offre en phase avec leurs besoins.

i Service formation continue
02 43 74 53 77 - etang@artisanatpaysdelaloire.fr

Pour marquer le lancement de cette opération, une journée de formation sera offerte pour toute journée réalisée. Offre réservée aux entreprises de moins de trois ans.

Les apprentis dans la compétition

Au concours du meilleur apprenti boucher, deux finalistes sont sortis du lot...

Parmi les onze apprentis de deuxième année du CAP boucher de l'Urma de la Sarthe, deux d'entre eux ont tiré leur épingle du jeu le 28 janvier dernier. Félicitations à Maxime et à Marvin, les deux finalistes qui ont représenté l'Urma au concours régional à Nantes le 4 mars.

- Maxime Pousse chez Monsieur Mickaël Doire, Tradition Sarthoise à Changé.
- Marvin Bourmault chez Monsieur Arnaud Heurtebise, boucherie de la gare Heurtebise-Lalande au Mans.



DU CÔTÉ DES APPRENTIS CHARCUTIER-TRAITEUR



Cinq apprentis ont participé au concours départemental du Meilleur Apprenti charcutier-traiteur le 3 janvier 2019. Deux d'entre eux ont tenu le cap en se hissant aux sélections régionales à Nantes le 15 janvier 2019. Cinquième place : Thomas Picard, CAP charcutier deuxième année chez Monsieur Jean-Michel Gautier, SARL de Coubrier, à Thorigné-sur-Dué. Neuvième place : William Gandon, CAP charcutier deuxième année chez Monsieur Jacques Ribot à Parigné-l'Évêque.

La transmission des compétences et du savoir-faire

L'Urma de la Sarthe organise une formation pour les maîtres d'apprentissage qui souhaitent une qualification reconnue auprès des différents acteurs de l'apprentissage.

La formation proposée par l'Urma 72 est d'une durée de deux jours et a pour but d'accompagner les maîtres d'apprentissage dans le recrutement, dans l'intégration, dans l'organisation de la formation et du travail, dans la transmission du savoir-faire et dans l'évaluation des compétences. Positionnez-vous sur la prochaine session organisée les 24 juin et 1^{er} juillet 2019 (sous-réserve du nombre d'inscrits).

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LE CONTENU PÉDAGOGIQUE DE CE MODULE ET INSCRIPTIONS

Hélène Fouquart,
responsable pédagogique
hfouquart@artisanatpaysdelaloire.fr
Laurence Marais,
conseiller jeunes entreprises
lmarais@artisanatpaysdelaloire.fr



URMA Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat DÉLÉGATION SARTHE

Les Mercredis des Métiers

LA SORTIE DU COLLÈGE À LA CRÉATION D'ENTREPRENEUR

Informations collectives à 14h30 à partir du mercredi 30 janvier 2019 inscription au 02 43 50 13 70

Boulanger
Pâtissier
Glacier
Chocolatier
Boucher
Charcutier traiteur
Fleuriste

umapaysdelaloire.fr
CAP - MC - BP - BTM PAR L'APPRENTISSAGE

URMA - DÉLÉGATION SARTHE - 187 rue Henri Champion LE MANS

LES MERCREDIS DES MÉTIERS

Depuis le 30 janvier, des informations collectives sont proposées à l'Urma de la Sarthe chaque mercredi après-midi à partir de 14 h 30. Les futurs apprenants et leur famille sont accueillis, sur rendez-vous, par les conseillers jeunes entreprises. L'objectif est de les accompagner dans leur projet professionnel ainsi que dans les différentes démarches pour entrer en formation en apprentissage.

LES SÉNATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

Comme l'année passée, cinq apprentis et deux accompagnateurs de l'Urma de la Sarthe ont participé aux sénatoriales, le 14 mars dernier à Paris, sur le thème « l'apprentissage: les nouveaux enjeux de la formation ». Après la visite du Sénat, ils ont participé à l'une des trois tables rondes suivantes: refonder la politique d'orientation pour un projet professionnel réellement choisi / rebâtir le parcours d'apprentissage au service des entreprises et des apprentis / saisir les opportunités de la réforme pour développer l'apprentissage.

i URMA DE LA SARTHE - Tél.: 02 43 50 13 70

Comment opter pour le chômage technique ?

Le chômage technique, aussi appelé « activité partielle »*, permet de faire face aux baisses brutales et imprévisibles de l'activité d'une entreprise, comme pendant la crise des « gilets jaunes », en maintenant les salariés dans leur emploi et en évitant des licenciements économiques. *Samorya Wilson*

1. Quels sont les critères de recours à l'activité partielle ?

Si vous êtes amené à réduire la durée habituelle de temps de travail de votre établissement, ou à le fermer temporairement, en partie ou complètement, vous pouvez utiliser le dispositif de chômage partiel. Mais vous devrez justifier d'une conjoncture économique difficile ; de difficultés d'approvisionnement ; d'un sinistre ou des intempéries de caractère exceptionnel ; de la transformation, restructuration ou modernisation de l'entreprise ; ou toute autre circonstance exceptionnelle.

2. Quelles sont les démarches à accomplir ?

Dans un premier temps vous devez informer vos salariés avant d'adresser une demande préalable d'autorisation d'activité partielle à la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) via le site activitepartielle.emploi.gouv.fr. Vous aurez à indiquer les circonstances de votre demande et préciser le nombre de salariés concernés ainsi que la durée de la réduction d'activité. Une réponse doit vous être notifiée sous 15 jours. L'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation. Dans tous les cas, l'autorisation d'activité partielle n'est accordée que pour une durée maximale de six mois renouvelables.

3. Comment se fait la prise en charge financière de l'activité partielle ?

La mise en chômage partiel ouvre droit à une indemnisation pour les salariés concernés. Ainsi, vous devrez leur verser une indemnité correspondant à 70 % de leur salaire horaire brut par heure chômée (100 % de leur salaire net horaire s'ils suivent une formation pendant ce temps), à l'échéance habituelle de leur paie. Le versement est exonéré de cotisations sociales (sauf CSG et CRDS). Côté employeur, vous avez droit à une allocation d'activité partielle octroyée par l'État, dans la limite de 1 000 heures par an et par salarié ou 100 heures si l'activité partielle est due à des travaux de modernisation des bâtiments de l'entreprise. L'allocation est fixée à 7,74 € par heure chômée par employé, pour les entreprises de 1 à 250 salariés. Sachez que depuis la loi de finances pour 2019, vous avez un an pour solliciter le paiement de l'allocation.

* Principaux textes : articles L5122-1 et suivants Code du travail ; articles R5122-1 et suivants Code du travail

POUR ÉVALUER VOS DROITS À ALLOCATION :

www.simulateurap.emploi.gouv.fr

i POUR TOUTE DEMANDE D'ASSISTANCE SUR L'ACTIVITÉ PARTIELLE : 0820 722 111 (0,12 €/min) - contact-ap@asp-public.fr (support technique)

Accueillez un stagiaire de troisième !

En troisième, le stage d'observation d'une semaine est un passage obligé pour les élèves et une façon pour les artisans d'éveiller des vocations ! Ce premier contact avec le monde professionnel permet aux jeunes de découvrir les réalités du travail mais aussi d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs socio-économiques. Malheureusement, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les collégiens ne bénéficient pas toujours des contacts ou de réseaux pour trouver un stage en adéquation avec leurs envies ou leurs vocations. Regorgeant de conseils et d'informations, le site www.monstagedetroisieme.fr a vocation à recenser les offres des entreprises désireuses d'ouvrir leurs portes pour une semaine. Objectif au niveau national : fournir une offre de 30 000 stages ! Et peut-être bientôt la vôtre ? N'attendez plus pour déposer votre offre de stage sur www.monstagedetroisieme.fr

DES BAISSES DE CHARGES

Le CICE disparaît au profit d'un allègement de charge patronale, les cotisations de retraite complémentaire obligatoire sont réduites, de même que les cotisations maladie et la cotisation patronale d'assurance chômage pour les apprentis.

DÉFISCALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Avancée de neuf mois du fait de la loi votée suite à la crise des gilets jaunes, cette mesure s'applique depuis le 1^{er} janvier et concerne désormais également les heures accomplies par un salarié à temps partiel.

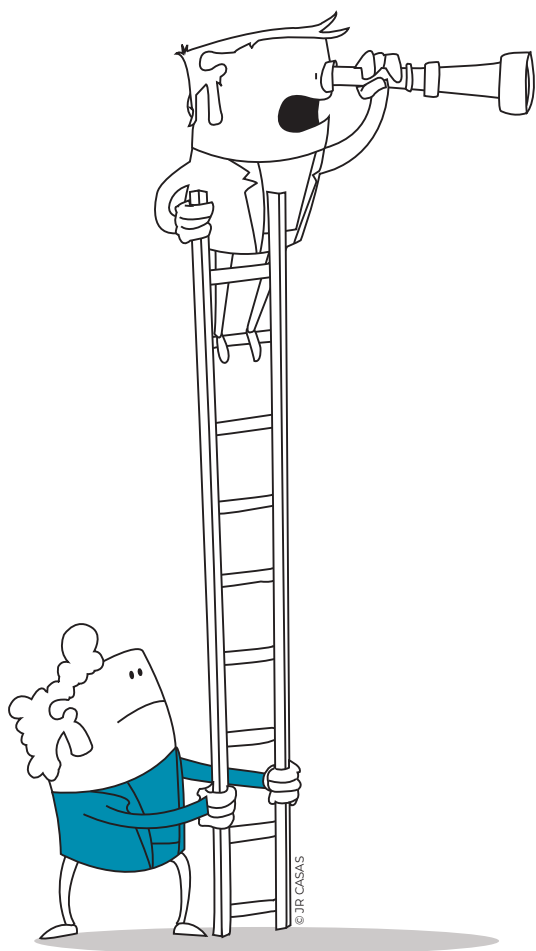
EXTENSION DES DÉDUCTIONS FISCALES

Désormais, les entreprises peuvent déduire de leur résultat imposable une partie de la valeur d'origine des équipements de réfrigération. L'investissement dans un véhicule « vert » ou dans la robotique fait également l'objet de déduction fiscale (soit de « suramortissement »).

LECTURE RAPIDE

Loi de finances : du changement pour les TPE

La loi de finances pour 2019 et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 prévoient des baisses de charges et réaménagent le statut du travailleur indépendant. Voici une première série de mesures applicables aux artisans... *Samorya Wilson*



Loi de finances (LF) pour 2019

• Passage de l'impôt sur le revenu à l'impôt sur les sociétés

Jusqu'ici, au-delà d'un certain niveau d'activité, les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL, EURL, SASU...), qui décidaient de passer de l'imposition à l'impôt sur le revenu (IR) à l'imposition à l'impôt sur les sociétés (IS), ne pouvaient plus revenir sur leur choix. Le PLF 2019 met en place la révocabilité du passage de l'IR à l'IS (art. 50). Désormais, les entreprises pourront modifier leur régime d'imposition durant cinq ans, avant la fin du mois précédant la date limite de versement du premier acompte d'IS de l'exercice au titre duquel le changement s'applique. Mais attention, si durant cinq exercices sous le régime de l'IS aucune demande de changement de régime n'a été formulée, l'IS devient alors irrévocable.

• Déductibilité du salaire du conjoint de l'exploitant

En 2019, pour la détermination des BIC, des BNC et des BA, le salaire du conjoint participant effective-

ment à l'exercice de la profession exercé par l'exploitant individuel et dont le salaire a donné lieu au versement des cotisations sociales peut, à la demande du contribuable, être totalement déductible du bénéfice imposable de l'exploitant au titre des exercices clos en 2018, que celui-ci adhère ou non à un centre de gestion agréé et quel que soit son régime matrimonial (art.60).

• Obligation de télédéclaration des cotisations

Au 1^{er} janvier 2019, l'obligation de déclaration et de paiement par voie dématérialisée s'applique à tous les travailleurs indépendants, quel que soit le montant des revenus, du chiffre d'affaires ou des recettes déclarées (art. 198). Le non-respect de cette obligation de télédéclaration entraîne une majoration de 0,2 % du montant des sommes à déclarer.

• Extension du dispositif de suramortissement

La loi de finances a créé une nouvelle déduction pour les investissements en matériels de réfrigération

affectés à l'activité de l'entreprise (art. 25). Ainsi, les entreprises peuvent déduire de leur résultat imposable une partie de la valeur d'origine de l'équipement de réfrigération. Sont également concernés les biens de traitement de l'air utilisant des fluides réfrigérants autres que les hydrofluorocarbones. La déduction est applicable aux biens acquis à l'état neuf à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022. Par ailleurs, le dispositif de « suramortissement », soit la possibilité de déduire de son résultat imposable un pourcentage du prix de revient d'un véhicule roulant au gaz ou à l'électricité, est reconduit jusqu'en 2021 (art. 70). Désormais, l'investissement (achat, crédit-bail) dans un véhicule utilitaire, dont le PTAC est compris entre 2,6 et 3,5 t, ouvrira droit à un suramortissement fixé à 20 % et à 60 % pour les plus de 3,5 t. De la même manière, les TPE-PME qui acquièrent un bien d'équipement lié à la robotique, à l'impression 3D, à certains logiciels, à des machines de production à commande programmable ou encore certains équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle affecté à une activité industrielle pourront bénéficier d'un nouveau suramortissement de 40 % (art. 55).

Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 (LFSS)

• Transformation du CICE en baisse de charges

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2019. Il est transformé en allègements de charges patronales (art. 8). Les entreprises bénéficient dorénavant d'une réduction de 6 points du taux de cotisation patronale maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le

Smic. La réduction générale de cotisations patronales est également étendue aux cotisations de retraite complémentaire obligatoire. Ensuite, à partir du 1^{er} octobre 2019, les baisses de cotisations sociales concerneront aussi les contributions patronales d'assurance chômage (hors AGS). Cependant, pour certains salariés, cet allègement de la cotisation patronale d'assurance chômage s'applique depuis le 1^{er} janvier (notamment ceux en apprentissage ou recrutés selon certains dispositifs de réinsertion). Les employeurs d'apprentis bénéficient également du régime de réduction générale de cotisations patronales. Quant à leurs apprentis, ils seront également exonérés de la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle pour la part de rémunération inférieure ou égale à un plafond qui sera fixé par décret.

• Réduction de cotisations salariales pour les heures supplémentaires

La loi portant mesures d'urgences économiques et sociales, votée suite à la crise des gilets jaunes, a avancé la mise en œuvre de la défiscalisation des heures supplémentaires au 1^{er} janvier 2019 (initialement prévu par la LFSS 2019 pour le 1^{er} septembre). Par conséquent, depuis cette date, la baisse de cotisations s'applique à la rémunération des heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée légale de travail ainsi qu'à la majoration de salaire qui est attachée (dans la limite du taux de majoration prévu par les accords collectifs). La réduction est également étendue aux heures complémentaires accomplies par les salariés à temps partiel. Cela concerne aussi la majoration de rémunération versée aux sala-

riés en forfait-jours en contrepartie du rachat de leurs jours de repos. La réduction portera sur les cotisations salariales d'assurance vieillesse et veuvage et de retraite complémentaire (sauf CSG et CRDS). Les heures supplémentaires accomplies seront exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 000 € par an.

• Congé de maternité étendu pour les travailleuses indépendantes

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les travailleuses indépendantes en situation de grossesse verront la durée minimale de leur congé maternité s'aligner sur celles des salariées, soit huit semaines, précisément deux semaines avant la naissance (congé prénatal) et six semaines après la naissance (congé postnatal) (art. 75). En revanche, le paiement de l'allocation de repos maternel et de l'indemnité forfaitaire est subordonné à un arrêt de l'activité professionnelle pendant une période minimale de 56 jours, soit huit semaines (auparavant l'allocation de repos maternel était versée sans condition d'arrêt de travail). De plus, les indépendantes pourraient voir la durée maximale de versement de leurs indemnités journalières portée à 112 jours. Un décret viendra préciser cette option. Par ailleurs, une expérimentation sera menée à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans, dans l'optique de permettre aux indépendantes en congé de maternité indemnisé, de reprendre partiellement leur activité. Ainsi, elles pourront travailler dans la limite d'un jour par semaine pendant les quatre semaines suivant la période d'interruption minimale d'activité de huit semaines, puis de deux jours hebdomadaires maximum pendant les quatre semaines suivantes.

Les créateurs et repreneurs exonérés

Qu'ils soient chômeurs ou salariés, les créateurs ou repreneurs d'entreprises peuvent bénéficier depuis le 1^{er} janvier 2019, d'une année d'exonération de cotisations, soit de l'ancien dispositif « Accre » (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), désormais renommé « Acre »*. Elle concerne toutes les cotisations dues aux régimes d'assurance maladie, maternité, indemnités journalières, de vieillesse de base, d'invalidité et décès et d'allocations familiales. L'exonération reste totale lorsque les revenus sont inférieurs ou égaux à 75 % du Pass**, dégressive lorsqu'ils sont compris entre 75 % du Pass et 1 Pass. Si les revenus dépassent 1 Pass (plafond 2019 : 40 524 €), l'exonération n'est plus possible.

* Article L131-6-4 du Code de la Sécurité sociale. ** Plafond annuel de la Sécurité sociale.

Dimensions:4963 / 5413 / 5998 /
6363 x 2690 x 2254 /
2524 / 2764 mm**Longueur****intérieure maxi:**2670 / 3120 / 3705 /
4070 mm**Volume utile:**8 / 10 / 11,5 / 13 /
15 / 17 m³**Charge utile:**

950 à 1425 kg

PTAC: 3,5 T

PHOTOS: © FIAT

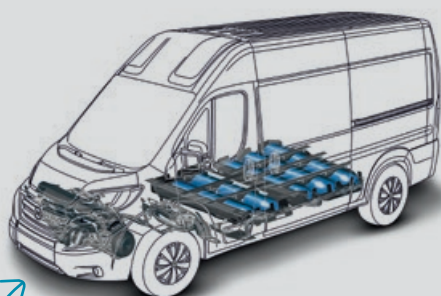
Motorisation:

3.0 GNV Natural Power 140 ch

FIAT DUCATO GNV

Une alternative crédible

En Italie, le GNV (gaz naturel pour véhicules) est assez répandu. Logiquement, Fiat a étoffé son offre avec ces versions « vertes ». Le Ducato GNV, en fourgon (toutes tailles) ou dans ses deux versions plancher-cabines (avec adaptation de carrosserie), répondra ainsi aux besoins des professionnels en quête d'alternatives aux motorisations classiques. *Guillaume Geneste*



Une motorisation spécifique

Le marché italien des véhicules fonctionnant au gaz naturel est très important. Cela a permis au groupe Fiat de développer un moteur adapté au plus gros de ses utilitaires (en partenariat avec son cousin Iveco pour son Daily). Il s'agit d'un moteur dérivé du moteur diesel 3,0 l. Suralimenté, il permet de disposer d'une puissance de 140 ch, largement compatible avec le gabarit du Ducato.

Un vrai Ducato

Mis à part la mécanique spécifique et les réservoirs de GNV implantés dans le soubassement du véhicule, rien ne distingue ces versions de celles équipées d'un moteur diesel: habitacle strictement identique, équipements de confort et de sécurité équivalents, même volume utile des espaces de chargement des fourgons (jusqu'à 17 m³!)... Quant à la cabine, elle est toujours aussi accueillante et confortable, même si les finitions commencent à accuser le poids des ans.

Un agrément de conduite élevé

Ce qui surprend le plus avec le Ducato GNV, c'est le niveau sonore qui règne dans l'habitacle, très inférieur à celui d'une version diesel. Les accélérations sont franches, les reprises aussi. Sur la route, ce Ducato allie discrétion, respect de l'environnement (surtout lorsqu'il utilise du bio gaz issu de déchets) et efficacité. Les

réservoirs (de deux à quatre) permettent une autonomie maximale de 400 km.



Agrément de conduite
Motorisation « propre »

Finitions



Réseau de ravitaillement

À PARTIR DE 37 430 € HT

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN 
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Votre compte Facebook est une mine d'or pour d'autres sites et applications, qui n'ont plus qu'à piocher dans vos données personnelles, vos habitudes, vos centres d'intérêt, pour vous proposer de la publicité...

Comment contrôler ses données et limiter les publications « parasites » ? *Samira Hamiche*

MAÎTRISEZ VOS DONNÉES SUR FACEBOOK



1. CONTRÔLEZ LES APPLICATIONS CONNECTÉES À VOTRE COMPTE

Par défaut, certaines applications ont accès à vos informations publiques et privées (votre adresse mail, téléphone, vos amis, vos mentions « J'aime ») et peuvent les exploiter. Dans le menu en haut à droite, rendez-vous dans « Paramètres » > « Apps et sites Web » pour avoir un aperçu des sites et applications connectées à votre profil. Ne soyez pas surpris si vous n'avez jamais utilisé aucune d'entre elles : en effet, certaines sont liées aux profils de vos amis ! Plan A : supprimer les applications indésirables de votre compte. Plan B : faire le tri des informations auxquelles elles accèdent.

2. UTILISEZ LA FONCTION « DÉSACTIVER LA PLATEFORME »

Toujours dans « Paramètres » > « Apps et sites web », faites un tour dans « Applications, sites Web et jeux ». Cliquez sur « Modifier », puis « Désactiver ». Facebook ne pourra plus voir quels sites et applications vous utilisez, ni exploiter ces informations pour vous cibler.

De votre côté, vous ne pourrez plus utiliser ces applis et sites en vous connectant via Facebook : à vous de choisir !

3. CONTRÔLEZ LES PUBLICITÉS

Elles sont visibles dans l'onglet « Publicités » du menu « Paramètres ». C'est d'ici que vous pouvez piloter vos préférences publicitaires. Il est possible d'y décocher des centres d'intérêt identifiés par Facebook, certaines informations personnelles, ainsi que les marques ou sujets qui ne vous intéressent pas. Facebook vous propose aussi de gérer l'apparition de publications sponsorisées, et de les autoriser/interdire pendant une durée donnée. Une fois de plus, si certains annonceurs ne vous disent rien, c'est « normal ». Les suggestions se basent aussi sur les profils, « like » et intérêts de vos amis. « *Sur un malentendu, ça peut marcher...* »

CONSEIL ULTIME

Le RGPD* a consacré en 2018 la portabilité des données, c'est-à-dire le droit de chacun à disposer de ses données. Ainsi, il est possible de récupérer les données fournies aux sites et applications, en les contactant directement. Très pratique, le site mydatarequest.com permet d'accéder aux services souhaités pour nombre de services (Instagram, YouTube, Google Maps, etc.).

* Règlement général sur la protection des données.

Depuis peu, Facebook permet aux utilisateurs de visualiser le temps exact qu'ils passent sur le réseau social et de créer une alerte personnalisée pour limiter son utilisation quotidienne. À l'heure actuelle, cette fonctionnalité n'est toutefois disponible que sur l'application mobile. Rendez-vous dans le menu : « Paramètres et vie privée » > « Votre temps passé sur Facebook ».

MIEUX
GÉRER
SON
TEMPS...



REVELATIONS

BIENNALE INTERNATIONALE MÉTIERS D'ART & CRÉATION
23>26 MAI 2019 | PARIS | GRAND PALAIS



*La démonstration éclatante
de la vitalité des artistes de la matière.*

450 CRÉATEURS · 33 PAYS

CONFÉRENCES & FILMS

VISITES GUIDÉES & ATELIERS ENFANTS

PARCOURS HORS LES MURS



UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR

ATELIERS D'ART
DE FRANCE



WWW.REVELATIONS-GRANDPALAIS.COM



Thierry Déglon,
président de la FFC

« Les consommateurs se montrent plus sensibles aux produits Français, aux circuits courts et à la défense de nos territoires et de leurs emplois. »



www.coutellerie-thiers.com

COUTELIERS L'ÂME DE LA LAME

Grâce au retour des consommateurs à l'authenticité et aux circuits courts, les couteliers jouissent d'un climat économique favorable. L'engouement des jeunes et d'un public en reconversion pour le haut de gamme et les pièces artistiques laisse présager des jours fastes. Illustration avec les couteliers du bassin de Thiers... *Samira Hamiche*

À contre-courant d'autres branches de la métallurgie, l'activité du bassin de Thiers s'est stabilisée en 2009, alors que la crise et la concurrence asiatique faisaient rage. Le secret ? « Les couteliers se sont battus âprement pour faire valoir leurs différences », résume Thierry Déglon, président de la Fédération française de coutellerie (FFC) qui, sur 90 adhérents, compte une vingtaine d'entreprises artisanales. À l'unisson, les artisans ont misé sur la qualité... Ce qui a payé. « Ils se montrent inventifs dans les formes, le choix des matériaux, créent des modèles protégés, des associations (comme celle du Couté de Tié, Knifenet, « Esprit de Thiers ») et se montrent plus offensifs sur la commercialisation. »

UNE FORMATION À SUCCÈS

Le rayonnement du bassin doit beaucoup à la formation en coutellerie (CAP en deux ans) dispensée au CFAI de Thiers depuis 25 ans. L'établissement accueille chaque année 15 apprentis en coutellerie (sur 80 candidatures). « Très peu ressortent sans diplôme : ils trouvent le plus souvent leur place chez les artisans qui les ont formés », pose la responsable du centre, Pascale Hermillon. L'intérêt pour la filière s'est « accéléré ces dernières années ». Litté-

rature, séries, musique folk et metal, jeux vidéo ou encore reconstitution historique ont contribué au retour d'une imagerie médiévale et fantastique portant le glaive en victoire. Les apprentis « veulent perpétuer des méthodes ancestrales, revenir à un travail concret ».

Le plébiscite est tel que le CFAI voit plus grand. En 2020, il investira des locaux flambant neufs à Thiers. Cette « École nationale de la coutellerie » dispensera un enseignement en polissage et coutellerie d'art.

INTÉRÊT POPULAIRE

Courbes équilibrées, création personnalisée... Plus qu'un utilitaire, le couteau devient un objet d'art, voire un totem. « Les émissions culinaires constituent aussi une belle vitrine pour les couteaux professionnels », note Pascale Hermillon. La forge coutelière captive les particuliers, plus nombreux à fréquenter les Salons spécialisés, tels que celui du Couteau et des Arts de la table de Lyon, organisé par la Maison Poly (couteliers depuis 1847). Des associations comme Les Forges d'Autricum (présente aux Artisanales de Chartres) ou encore Nohmad (Nogent) achèvent, elles, de sensibiliser aux multiples héritages couteliers de France.

* Centre de formation des apprentis de l'industrie.

60%

des couteliers français sont installés dans le bassin de Thiers.

180

millions d'euros de CA sont générés chaque année.

176

entreprises et artisans couteliers recensés

CHARCUTIERS-TRAITEURS

C'EST BON, C'EST FAIT MAISON

**En France,
6 500 entreprises
artisanales de
charcuterie-traiteur
emploient 22 000 salariés.
À la fois complet et
exigeant, le métier
se démarque par une
étape de transformation
du produit de base.
Un savoir-faire
que la dynamique
Confédération nationale
des charcutiers-traiteurs
(CNCT) entend valoriser
et faire connaître.**
Isabelle Flayeux

« **U**n charcutier-traiteur prépare la viande de cochon, la désosse, la découpe et la fait cuire, détaille Joël Mauvigney, président de la CNCT. Il fabrique des produits cuits et crus, et travaille aussi les autres viandes, la volaille et le poisson. » Les produits de transformation, qui représentent 90 % des ventes en boutique, impliquent une attention toute particulière. « Géré par la CNCT et la FICT (Fédération française des industriels charcutiers-traiteurs), le Code des usages de la charcuterie, de la salaison et des conserves de viandes recense les bonnes pratiques de fabrication et codifie les usages de la profession pour garantir le plus grand respect des règles de conservation et de sécurité alimentaire. » Une réglementation d'autant plus essentielle que les produits fabriqués ne sont pas immédiatement consommés. Pour aller plus loin et se différencier des revendeurs de productions industrielles, la CNCT a créé en 2012 un label valable un an et renouvelable. « Être estampillé "Qualichef Goûtez la différence" évite la confusion et rassure le consommateur. L'artisan labellisé s'engage à respecter et à mettre en pratique un cahier des charges garantissant la fabrication de 80 % des produits de charcuterie frais vendus en boutique et notamment les dix fondamentaux

comme le jambon cuit, la saucisse crue ou à cuire, le pâté en croûte. » La CNCT engagera courant 2019 une démarche d'actualisation du label.

ENTRE TRADITION ET INNOVATION

Même si sa consommation est tendance à l'heure actuelle, partagée sur une planche ou en apéritif dînatoire, la charcuterie peine à séduire comme voie professionnelle. « Au Cepro (Centre européen des professions culinaires), fondé par nos soins en 1970, 700 apprenants suivent une formation non-payante rémunérée et bénéficient de notre réseau de 1 000 entreprises partenaires. Nous les sensibilisons également à la création et reprise d'entreprise. Les modules thématiques accueillent par ailleurs des adultes en formation sur un ou deux jours. » Parmi les plus de 170 établissements sur l'Hexagone, le Cepro propose une offre de formation du CAP au bac +2 dans différentes filières : charcuterie-traiteur, cuisine restauration, pâtisserie, pâtisserie boulangerie, traiteur organisation de réception. « L'innovation fait partie de notre métier. Les artisans suivent les goûts des consommateurs et travaillent en fonction de la saisonnalité. Alliant fabrication, vente, conseil et accueil, charcutier-traiteur est un métier complet à découvrir. »



Joël Mauvigney,
président de la CNCT

« Notre particularité tient à ce que, loin de s'arrêter à la viande crue, nous transformons, nous charcutons, nous cuisinons. »



www.charcutiers-traiteurs.com lacnct



« La fabrication minutieuse, la recette originale et la constance en termes de qualité font que notre produit n'a pas de concurrent. »

LAISSEZ PARLER LES PETITS PAPIERS

PAPIER D'ARMÉNIE® – MIREILLE SCHVARTZ

Ligne 4. Mairie de Montrouge. Terminus. Une fragrance imprègne l'air. Vanillée, orientale, et pourtant familière... Un épiphénomène qui n'étonne plus les Montrougiens et dont ils se délectent même fièrement. Derrière une façade anonyme de la rue Morel se cachent la plus vieille entreprise de la ville et un secret bien gardé : celui de la fabrication du célèbre Papier d'Arménie®, mis en musique par Gainsbourg... *Julie Clessienne*

QUITTE OU DOUBLE

« Tu reprends ou je vends. » En 1992, l'ultimatum est sans appel. Mireille Schwartz, alors à Toulouse, saisit la perche lancée par sa mère, à la tête de l'entreprise familiale créée en 1885 par Fernand Rivier, l'aïeul pharmacien de formation. « Mes quatre frères avaient leur carrière, mes quatre enfants faisaient leurs études. J'ai donc repris ! » L'affaire est saine (250 000 carnets vendus à l'année). Pas de dette. Mais peu de perspectives... Mireille Schwartz s'improvise chef d'entreprise, « après une vie passée à suivre mon mari, ingénieur dans les travaux publics ». Un virage audacieux s'engage...



LE JOUR OÙ TOUT A BASCULÉ

Convaincue qu'il faut jouer sur la notoriété de son produit et la nostalgie qu'il inspire, Mireille Schwartz part « jouer le camelot » au Salon Marjolaine, à Vincennes. « Il y a vraiment eu un avant et un après. Les gens s'arrêtaient sur le stand, étonnés qu'on soit encore là. Preuve qu'aucun produit ne peut se contenter du bouche-à-oreille ! » La dirigeante lance rapidement de vastes campagnes de publicité, automatise certaines étapes de fabrication et opte, plus tard, pour la diversification. De sa rencontre avec Francis Kurdjian, créateur-parfumeur de renom, à l'occasion de l'Année de l'Arménie en 2006, naîtront deux nouvelles senteurs (« Arménie » et « Rose »).

© LUC BERTAU

UN PROCESSUS SEMBLABLE DEPUIS 1885

Dans l'atelier, la méthode est immuable : les « larmes » de benjoin, en provenance du Laos, sont dissoutes dans de l'alcool avec des composants aromatiques durant trois mois. En parallèle, les grandes feuilles de papier buvard pré-imprimées sont immergées, une à une, dans une eau salée (« pour ralentir la combustion »), séchées naturellement, mises sous presse, puis immergées dans la solution alcoolisée. Un nouveau temps de séchage plus long (deux mois) et une autre mise sous presse sont nécessaires avant les étapes de façonnage, reliure et massicotage des précieux carnets. Dix personnes dans l'atelier fabriquent désormais presque 3 millions de pièces par an !



© LUC BERTAU



© LUC BERTAU

COUP DUR

Depuis deux ans, suite à un malheureux accident (« une explosion au niveau de nos étuves »), Mireille Schvartz a entamé de gros travaux de mise aux normes (zone Atex notamment) et en a profité pour revoir l'organisation de l'atelier. « Deux salariées ont été gravement brûlées, cela reste une période très difficile à évoquer ». Grâce à des stocks importants de papier parfumé en cours de séchage, l'entreprise a pu honorer une partie des commandes de ses clients dans l'intervalle, rester visible... « Désormais, l'activité a repris comme avant, nous allons pouvoir accéder aux demandes de nouveaux clients et avons même procédé à des embauches. Un sang neuf formidable ! »



© LUC BERTAU

PERSPECTIVES

Pour distribuer ses petits carnets, l'entreprise s'appuie sur des distributeurs (pour les pharmacies et parapharmacies) et des clients d'envergure, comme Nature & Découvertes, Botanic, Naturalia... Depuis quatre ans, le site marchand connaît également une affluence constante (5 % du CA). « Nous ne voulons pas casser les prix pour ne pas gêner nos détaillants historiques... Mais cela permet au public de découvrir l'ensemble de la gamme : les bougies parfumées, les coffrets, les brûleurs. » Le Papier d'Arménie® se consume aussi au-delà des frontières (10 % à l'export), « en Europe, au Canada et au Japon, désormais aussi en Chine ou en Corée ». Les petits papiers n'ont pas fini de brûler...

www.papierdarmenie.fr ⓘ Papier d'Arménie Officiel +

DATES CLÉS

1885

Henri Rivier, l'arrière-grand-père, met au point le procédé de dissolution du benjoin et d'imprégnation de papier buvard.

1992

Reprise de l'entreprise par Mireille Schvartz, issue de la quatrième génération. Son grand-père avait occupé le poste pendant plus de cinquante ans.

2006

Création du carnet « Arménie » en collaboration avec Francis Kurdjian, inventeur notamment du parfum « Le Mâle » pour Jean Paul Gauthier.

2007

Lancement de la première bougie, toujours en association avec Francis Kurdjian.

2015

Obtention du label « Entreprise du patrimoine vivant » et un CA de près de 3 M€ par an.



© JEAN-MARIE HEIDINGER

L'étranger est une véritable source d'inspiration pour les artisans. En découvrant de nouvelles cultures et destinations, en s'imprégnant d'autres façons de faire et de voir les choses, ils s'enrichissent, personnellement et professionnellement, et enrichissent notre pays. *Marjolaine Biagi*



JEUNES ENTREPRENEURS, EXPÉRIMENTEZ L'ÉTRANGER

Vous avez créé votre entreprise il y a moins de trois ans ?

Participez au programme d'échanges Erasmus pour jeunes entrepreneurs. Ce dispositif vous offre la possibilité de séjourner, de travailler et de vous former auprès d'un entrepreneur expérimenté dans un autre pays de l'Union européenne. Vous pouvez demander une aide financière de l'UE (qui varie selon le pays d'accueil) pour financer vos frais de séjour et de voyage.

Pour postuler, rendez-vous sur webgate.ec.europa.eu/erasmusentrepreneurs (site en anglais).

YANN GEFFRIAUD – BRASSEUR

UNE PINTÉ DE CALIFORNIE

L'Amérique, Yann Geffriaud la brasse et la met en bouteille. Après un road trip en Californie à la rencontre des brasseurs, cet ancien professeur des écoles commence à fabriquer de la bière dans sa cuisine. Au-delà du produit lui-même, Yann est séduit par l'état d'esprit américain. « *Les méthodes de brassage sont en open source, c'est-à-dire publiques et disponibles sur Internet. Ce principe de partage d'informations tranche avec la pratique de l'artisanat traditionnel. Aux États-Unis, les brasseurs ne sont pas concurrents. Ils appartiennent au contraire à une communauté. Il y a une véritable dynamique, des festivals.* » En 2011, grâce à des ventes et contacts avec des bars, des caves, et de l'événementiel, Yann lance la microbrasserie Outland. Il produit ses bières – dont les noms et les recettes lorgnent du côté des USA grâce aux conseils de son réseau américain – chez des collègues brasseurs. En 2015, l'artisan emménage avec sa propre unité de production professionnelle dans des locaux à Fontenay-sous-Bois (94). Deux ans plus tard ouvre à Paris le bar Outland, véritable vitrine pour la production.

De nombreux projets sont en chantier : l'ouverture d'une salle de dégustation, des visites de la microbrasserie, le doublement de la capacité de production (de 500 à 1 000 hectolitres). Pour autant, Yann ne néglige pas son ambition première, ancrée dans ses tripes depuis la Californie : fédérer ! Autour, ou même loin, de la bière. Entre autres, il coorganise la Paris Beer Week, va coproduire un événement autour de l'artisanat culturel et de la musique à Vitry-sur-Seine et projette de créer le premier club de *cornhole* en France, jeu d'adresse prisé outre-Atlantique. Son rêve américain, Yann le vit pleinement.

www.outland-beer.com Outland

PATRICK HAMON – TAPISSIER

PÉRÉGRINATIONS D'UN ARTISAN VOYAGEUR

Il est des expériences qui façonnent un homme, un artisan. Pour Patrick Hamon, ces vécus sont pluriels. Titulaire d'un CAP de peintre en bâtiment, Patrick s'envole pour la Nouvelle-Calédonie après trois ans de métier. « *J'y ai rencontré un artiste décorateur qui m'a embarqué dans son univers et mis en relation avec un maître tapissier à Paris, Daniel Drancourt.* » Sans hésiter, l'artisan voyageur fait ses valises pour la capitale. Après deux ans d'apprentissage auprès du maître, il repart à Nouméa pratiquer son nouveau métier de tapissier décorateur. « *Par la suite, je suis revenu à Paris travailler en collaboration avec Daniel Drancourt. J'ai appris beaucoup de choses sur la pose de tapisseries et de papiers peints de grands éditeurs.* » Patrick ne se fixe aucune barrière, artistique ou géographique. « *Je vais en fonction des affinités. Je suis ainsi parti en Australie grâce à un client qui a fait fortune là-bas et qui possédait un château en Touraine, dans lequel j'ai travaillé.* » Durant ses 14 ans sur l'île continent, l'artisan s'initie à la pose de papiers des éditions de Gournay, installe des chemins d'escaliers de chez Roger Oates, tend des tissus muraux des éditions Pierre Frey. « *C'est typiquement anglais. La culture australienne est métissée de plusieurs autres.* » En 2017, riche de ses découvertes, Patrick s'installe en Mayenne, à Azé. Pas question pour autant de « s'encroûter » : l'artisan est appelé sur différents chantiers dans toute l'Europe. De ses aventures, il dit : « *La technique est toujours la même. Ce qui est différent, c'est la façon de travailler avec les autres. La relation humaine avec les autres corps de métier.* »


www.patrickhamon.com

HUBERT MASSE – CHOCOLATIER

LE GOÛT DE L'AVENTURE

S'ils sont réalisés dans le respect des recettes traditionnelles, les pralinés et ganaches d'Hubert Masse ont une saveur unique grâce à l'ajout de poivre de Sichuan, de yuzu, de baies de Timut ou encore de citronnelle de Madagascar. Un jeu de funambule réussi entre classicisme et exotisme, écho à l'appétit de l'artisan pour l'étranger. Enfant de restaurateurs, Hubert grandit au Brésil et au Guatemala, où il découvre le travail du cacao grâce à un ami chocolatier de son père. Après un CAP chocolatier et une expérience professionnelle au labo de La Maison du Chocolat et au Bristol à Paris, Hubert s'envole pour Londres. « *En attendant d'obtenir un visa pour l'Australie, mon rêve, précise-t-il. À Londres, j'ai été formé par les chefs multi-étoilés Albert et Michel Roux.* » À 25 ans, après quelques années au Royaume-Uni, l'artisan pose enfin le pied sur le territoire australien. « *J'ai travaillé dans différentes entreprises semi-industrielles avant d'ouvrir ma propre boutique à Perth.* » Hubert ne cache rien des difficultés rencontrées : « *Cela n'a pas marché tout de suite. Il a fallu faire de la vente en gros pour développer le commerce.* » L'expérience a toutefois été salutaire : de retour en France après sept ans en Australie, Hubert ouvre le magasin Le Cacaotier à Enghien-les-Bains (95), qui décolle très rapidement. L'artisan est aujourd'hui à la tête de sept boutiques et d'un laboratoire de fabrication, et cumule les distinctions telles que « Meilleur chocolatier de France ». Il a lancé sa propre gamme de tablettes réalisées à partir de fèves sélectionnées dans leurs plantations d'origine (*bean-to-bar*). Une véritable invitation à l'évasion.


www.lecacaotier.com

MARIE ELOY

« LES CONDITIONS : ÊTRE BOOSTÉE ET PRÊTE À RECONQUÉRIR SON TERRITOIRE ! »

La créatrice du seul réseau féminin de recommandations en France, Bouge ta Boîte, nous explique comment les femmes entrepreneurs (TPE de 0 à 20 salariés) peuvent ensemble dynamiser leur activité ; et faire rimer sens et croissance en misant sur leur propre valeur. *Propos recueillis par Sophie de Courtivron*

POURQUOI AVOIR LANCÉ BOUGE TA BOÎTE ?

Je suis partie d'un constat, établi avec la chercheuse Séverine Le Loarne : seulement 12 % des 38 % de femmes entrepreneures vivent correctement de leur activité ! Il y a beaucoup de réseaux féminins en France (environ 500), mais ce sont des réseaux d'entraide ; il n'y en avait pas un qui soit axé business, recommandations, chiffre d'affaires. Nous l'avons donc créé.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Les entrepreneures (chefs d'entreprise, professions libérales, conjointes collaboratrices...) qui ont envie de faire grandir leur entreprise se retrouvent en cercles de dix à vingt personnes complémentaires (une seule par profession). Elles se voient tous les quinze jours ; tout le monde est au même niveau, bénéficie du même temps d'écoute, et tout se passe dans la bienveillance. Tout est très structuré : présentation, questions/réponses... À la fin, un problème est mis au centre du cercle par l'une d'elles et chacune apporte sa solution. C'est la force de l'intelligence collective ! Toutes les femmes deviennent ainsi forces de vente et prescriptrices les unes des autres. Leur objectif : du chiffre d'affaires ! 90 % du chemin est fait quand on est recommandée. Certaines chefs de TPE font de leur cercle leur comité stratégique.

À côté du cercle, nous avons un réseau social et une appli pour échanger,

et nous avons créé des cercles de partage virtuels sur différents thèmes (export...). Nous proposons en outre des ateliers au sein de chaque cercle (« savoir lire un bilan » par un expert-comptable, étude de logos par un graphiste, etc.). Les femmes ont, de plus, via Bouge ta Boîte, la possibilité d'avoir une page web au nom de leur entreprise.

Y A-T-IL BEAUCOUP D'ARTISANS DANS VOS RANGS ?

Oui, et nous en recherchons toujours car elles sont très expertes dans leur cœur de métier – ce qui est une vraie richesse pour les autres –, et elles ont un excellent réseau. Elles ont aussi besoin de nous pour leur gestion, communication, expertise financière et juridique... Chaque nouvelle venue peut participer à une rencontre découverte sans s'engager. Les conditions : être boostée et prête à reconquérir son territoire !

POURQUOI CANTONNER CELA AUX FEMMES ?

Bouge ta Boîte n'est pas contre les hommes ; être entre femmes permet de s'identifier les unes aux autres. Entre femmes, nous partageons plus facilement nos peurs ou nos freins, pas besoin d'être la meilleure. Ici, on est comme on est.

i Coût : 49 € HT par mois, 490 € HT par an
www.bougetaboite.com, rubrique « Nous rejoindre »

SON PARCOURS

2000

Journaliste à RFI, Radio France Internationale.

2011

Cofondatrice de l'école Montessori Les Mimosas, en Bretagne.

2014

Fondatrice de « Femmes de Bretagne », réseau d'entraide pour créer et développer son entreprise.

2016

Fondatrice de « Bouge ta Boîte », réseau business féminin de recommandations.

2019

Objectif de 100 cercles d'entrepreneures « Bouge ta Boîte » en France.



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





**FORFAIT SOCIAL À 0%
POUR LES ENTREPRISES
DE - 50 SALARIÉS DEPUIS
LE 1^{ER} JANVIER 2019**

ENVIE DE RÉCOMPENSER VOS SALARIÉS OU OPTIMISER VOTRE RÉMUNÉRATION ?

OPTEZ POUR NOS SOLUTIONS D'ÉPARGNE SALARIALE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :



RENDEZ-VOUS
dans une Caisse
de Crédit Mutuel



CONNECTEZ-VOUS
au site
www.creditmutuel.fr



TÉLÉCHARGEZ
l'appli Crédit Mutuel



Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients sociétaires.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL – 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09.